

DESCOGEF EXAMEN BLANC 2007

TECHNIQUES COMPTABLES ET FINANCIERES ET PROBLEMES JURIDIQUES

Durée : 5 heures

- ▶ *La notation est faite sur 40 points.*
- ▶ *La liste des comptes du Plan comptable SYSCOA ou OHADA est autorisée.*
- ▶ *L'utilisation des calculatrices est autorisée.*
- ▶ *Le sujet se présente sous la forme de quatre dossiers indépendants.*
- ▶ *Le sujet comprend 1 annexe.*
- ▶ *Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il est demandé de la (de les) mentionner explicitement dans la copie.*
- ▶ *Un soin particulier doit être apporté à la présentation de la copie. Les écritures comptables devront comporter les noms des comptes et un libellé. Le numéro du compte n'est pas obligatoire.*
- ▶ *Sauf mention particulière, le taux de l'impôt sur les sociétés retenu pour tous les dossiers est de 25 %.*
- ▶ *L'unité de compte retenu en KF représente 1.000 F ou 1.000 FCFA.*

LE SUJET

DOSSIER 1. COMMISSARIAT AUX COMPTES ET FISCALITE (10 POINTS)

Le Directeur Financier de la société anonyme VATI avec Conseil d'Administration (CA) vous consulte sur les points ci-après :

1°) Quels sont les délais à respecter pour que l'Assemblée générale des actionnaires puisse statuer sur les comptes pour le 25 juin 2008 ?

2°) Sachant que des actionnaires détenant 60% du capital seront absents (comme d'habitude) lors de l'AG des actionnaires et que 12% du capital donneront des pouvoirs à d'autres actionnaires, de quel pourcentage du capital social aurait-on besoin pour que l'AG extraordinaire puisse se tenir régulièrement ? Avec ce pourcentage minimum présent, quel sera le pourcentage de voix requis pour qu'une décision de l'AGE puisse être valide.

3°) Quelles sont les différents types de conventions que l'on rencontre dans une SARL vis-à-vis des associés et du ou des gérants ? Citer quelques exemples.

4°) En tenant compte de la Directive UEMOA n° 02/98 du 22 décembre 1998 relative à la TVA (extrait présenté en Annexe 1) et de votre formation sur les modalités de détermination du résultat imposable des personnes, il vous est demandé de répondre aux questions suivantes :

A - Une société est implantée dans un Etat où le taux d'imposition pour 2007 est de 25%. **Calculer l'impôt dû** sachant que le résultat comptable pour 2007 comprend les éléments suivants :

- o un résultat comptable avant impôt 2007 estimé à 50 000 KF,
- o des dividendes ne bénéficiant pas du régime des sociétés mère et filiale de 40 000 KF,
- o des plus values sur cession d'éléments d'actif de 20 000 KF pour lesquelles la société a pris l'engagement de réinvestir dans les 3 ans,
- o quote-part du résultat fiscal 2007 d'une société fiscalement transparente pour 4 000 KF

B - Au titre du mois de juin 2007, le taux de TVA en vigueur est de 20% et la société VATI a réalisé une activité caractérisée par les chiffres indiqués suivants :

- o Chiffre d'affaires soumis à la TVA : 200 000 KF HT
- o Chiffre d'affaires export dont les produits sont exonérés de TVA à l'intérieur : 40 000 KF HT
- o Chiffre d'affaires exonéré de TVA : 60 000 KF HT
- o Achats de biens (mai 2007) destinés à être vendus et soumis à la TVA : 80 000 KF HT
- o Achat de biens et services inscrits en frais généraux : 30 000 KF HT
- o Les proportions du chiffre d'affaires de juin 2007 en matière de régime TVA sont identiques à celles du chiffre d'affaires pour 2006.

Il vous est demandé de calculer la TVA à payer pour le mois de juin 2007.

DOSSIER 2. EVALUATION DES RISQUES (12 POINTS)
--

La société VATI est une entreprise commerciale évoluant dans le secteur des travaux publics depuis plus de 10 ans. L'entreprise sous traite ses travaux de constructions des routes à hauteur de 80% des travaux. Ses marchés sont obtenus localement sur appel d'offres international. Depuis 3 ans, la compagnie d'assurance a décidé de relever de 100% les primes d'assurance parce que les sinistres payés sont devenus de plus en plus importants. De plus au niveau des résultats, les pertes sur contrats représentent 8%, 12% et 15% sur les 3 dernières années. Pendant la même période, le chef comptable vous informe que le DG (un ancien Directeur des Travaux Publics du Ministère) a invité tout le personnel pour le nouvel an et il a loué les qualités de travail de deux de nos sous traitants qui ont réalisé « sa belle résidence ».

La sélection des sous traitants est faite sur la base d'une liste de cinq sous traitants nationaux remplissant les critères de solidité financière et d'expérience. Les sous traitants font des offres et l'attribution du marché est faite à tour de rôle pour permettre à chacun de « se maintenir sur le marché ». Le contrôle de qualité est assuré par le Ministère des travaux publics. Les ingénieurs de la société VATI estiment que ces standards de qualité sont suffisants. Les factures des sous traitants sont préparées au sein du secrétariat du DG de VATI et soumises à son approbation. Les services de contrôle qualité émettent des rapports sur la conformité des travaux par rapport aux soumissions et sur la qualité des travaux réalisés. Ces rapports sont communiqués au DG seul mais sont toujours restés sans suite.

- 17) Cet environnement de contrôle comporte –t-il des risques d'anomalies sur les états financiers pour l'entreprise. Lesquels ?**
- 18) Indiquez les assertions qui seront concernées ainsi que les cycles ou les comptes significatifs concernés par ces risques ?**
- 19) Quels contrôles l'auditeur doit-il mettre en œuvre pour évaluer les erreurs et en demander les corrections et ainsi réduire le risque que ces erreurs affectent de manière significative les états financiers annuels ?**
- 20) Quelles mesures ou contrôles préventifs supplémentaires l'entreprise doit-elle prendre ou mettre en œuvre pour couvrir les risques ainsi identifiés ?**

DOSSIER 3. FUSION ET NORMES INTERNATIONALES (13 POINTS)

SOUS DOSSIER 3.1. FUSION (7 POINTS)

Les dirigeants du Groupe VATI vous consultent sur une présentation des états financiers suite à une fusion. L'opération de fusion absorption de la filiale PETIVA est décidée en début 2008 avec effet au 1^{er} janvier 2008 donc sur la base des comptes au 31 décembre 2007. Les deux sociétés ont des activités complémentaires mais n'ont pas d'opérations commerciales, ni comptes réciproques.

A partir des informations fournies en annexe, il vous est demandé de :

- 6) **Présenter les calculs préparatoires pour la fusion à savoir** la valeur de chacune des deux sociétés, la parité d'échange, la prime de fusion et éventuellement le Mali de fusion – Fonds commercial sur la base de trois hypothèses suivantes :
- a. Hypothèse 1 : il n'y a pas de participation en les deux sociétés, le montant inscrit en titres représente un prêt de 1 500. La consolidation se fera aux valeurs réelles
 - b. Hypothèse 2 : la société VATI contrôle la société PETIVA à hauteur de 60% et les apports se feront aux valeurs comptables
 - c. Hypothèse 3 : les titres de la société PETIVA détenus par la société VATI ont été acquis à 4 000 au lieu de 1 500 et les apports se feront aux valeurs comptables.
- 7) **Présenter le bilan simplifié** de la société VATI à l'issue de la fusion absorption sous l'hypothèse 3.

SOUS DOSSIER 3.2. NORMES INTERNATIONALES (6 POINTS)

L'entreprise VATI envisage d'adopter les normes internationales IFRS à compter de l'exercice 2008. Son Directeur Financier vous consulte sur les points d'application de trois normes IAS suivants :

- 4) Les coûts de construction d'un immeuble mis en service le 2 janvier 2007 sont les suivants :

- Travaux de maçonnerie pour 100.000 KF hors TVA,
- Frais de démolition de l'ancien immeuble pour 6 000 KF hors taxes,
- honoraires de l'architecte 10% des coûts engagés hors terrain,
- transport des matériaux de construction pour KF 20.000 hors TVA,
- installations électriques et de plomberie pour 25.000 KF hors TVA,
- pièces de rechange pour la robinetterie pour une année pour 2 000 KF
- assurance multirisque (incendie, dégâts des eaux, recours des voisins à 4.800 KF y compris une taxe non récupérable de 20%,
- prix du terrain pour 20.000 KF, des droits de mutation pour 4.000 KF et des honoraires de notaire pour 2.500 KF hors TVA.

Les durées d'utilisation et les valeurs résiduelles des immobilisations sont les suivantes :

	Durée d'utilité	Val. Résiduelles (KF)
- Constructions	50 ans	12.000
- Installations électriques et plomberie	10 ans	2.500

Pour les trois dernières années, le prorata de déduction de la TVA de l'entreprise est de 100%.

Il vous est demandé de calculer le coût d'acquisition des principaux composants de ces constructions et les dépréciations au 31 décembre 2007.

2) Les coûts d'acquisition d'un matériel informatique inscrit au poste immobilisations corporelles sont les suivants, en KF :

- Prix d'achat : 30 000
- Frais de transport : 3 000
- Frais d'installation : 2.000
- Consommables nécessaires pour une consommation d'un an : 2 750
- Frais administratifs : 40 000
- Salaire de l'informaticien : 2 000 sur la période d'installation
- Droits de douane : 10 000

Le matériel a été mis en service le 1^{er} avril 2006.

Sa durée d'utilité est de 4 ans et sa valeur résiduelle à l'issue de cette période est de 5 000 KF.

Aux dates de clôture des exercices les valeurs de marché ou d'utilité se présentent comme suit :

- au 31 décembre 2006, la valeur d'utilité est estimée à 40 000 KF et la valeur de marché à 42 000 KF,
- au 31 décembre 2007, la valeur de marché est 25 000 KF et la valeur d'utilité à 22 000 KF.

Calculer son coût d'acquisition, sa valeur amortissable, les amortissements, la dépréciation à constater et la valeur comptable jusqu'au 31 décembre 2007.

DOSSIER 4. APPROCHE D'AUDIT – RISQUES - TECHNIQUES D'AUDIT
(5 POINTS)

1°) Les nouvelles normes d'exercice professionnelles (NEP) en France et les normes internationales d'audit ISA ont défini une approche d'audit par les risques. A quelle étape de la démarche l'auditeur doit-il utiliser la technique de circularisation des tiers ?

2°) Donner la définition du risque d'anomalies significatives et indiquer quels catégories de tests l'auditeur met-il en œuvre pour valider les contrôles mis en place par l'entreprise ?

3°) Qu'est-ce qu'une assertion sous tendant l'établissement des comptes dans l'ancienne notion et dans la nouvelle notion des NEP ? Quelles sont les trois grandes catégories d'assertions selon les NEP et selon les normes ISA ?

ANNEXE 1

- Conditions de la fusion :
 - Régime fiscal de faveur
 - Impôt latent sur les biens non amortissables non pris en compte
 - Taux d'imposition 25%
- Société VATI au 31 décembre 2007 :
 - Actif net : 5 000
 - Provisions déjà taxées de 400, dettes de 3 600
 - Capital : 300 actions de 10

- Titres PETIVA : 1 500 (60%) représentés par 120 titres (ou prêt à long terme représentant la valeur des titres pour hypothèse 1 sans participation)
 - Ecart d'évaluation sur éléments amortissables : 3 000
 - Ecart d'évaluation sur éléments non amortissables : 2 550
- Société PETIVA au 31 décembre 2007 :
 - Actif net : 3 000
 - Capital : 200 actions de 10
 - Provisions déjà taxées de 200, dettes de 3 800
 - Ecart d'évaluation sur éléments amortissables et stocks : 3 000
 - Ecart d'évaluation sur éléments non amortissables : 700
- Pour l'hypothèse 3, les titres PETIVA détenus par la société VATI figurent au bilan pour 4 000 représentés par 120 titres.